

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Avis relatif à divers indices et index : frais divers, transport routier, végétaux et graines, ingénierie, produits de marquage routier, bâtiment, travaux publics

NOR : DEVD1224224V

En application de l'avis relatif du 26 mai 1974 portant création d'index nationaux pour la révision des prix des marchés de bâtiment, des circulaires n° 74-101 du 18 juin 1974 et n° 99-09 du 4 février 1999, les indices et index : frais divers, transport routier, végétaux et graines, ingénierie, produits de marquage routier, bâtiment et travaux publics s'établissent pour le mois de février 2012 aux valeurs indiquées dans les tableaux ci-dessous. Ces indices et index sont utilisés pour les actualisations et révisions des prix des marchés de construction.

Les valeurs mensuelles de ces indices et index sont applicables à la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française.

Indice frais divers

DATE	VALEUR
Février 2012	113,6

Indice transports routiers « TR »

Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, *JO* du 24 octobre 1987 et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire (TRO), à compter du 1^{er} janvier 1988.

(Base 100 en janvier 1988)

DATE	VALEUR
Février 2012	188,8

Indice fournitures de végétaux « FV »

Travaux d'espaces verts, d'aires de sports et de loisirs

DATE	VALEUR
De septembre 2011 à août 2012	105,2

Indice fournitures de graines « FG »

Travaux d'espaces verts, d'aires de sports et de loisirs

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

DATE	VALEUR
Février 2012	116,8

Index espaces verts (EV)

Application de la circulaire du 29 février 2008 (NOR : DEVK0807576C) relative à la création des index EV
(Base 100 en janvier 2008)

DÉFINITION	CODE	VALEUR février 2012
Travaux de végétalisation	EV1	111,7
Application de produits phytosanitaires	EV2	107,1
Travaux de création d'espaces verts	EV3	110,4
Travaux d'entretien d'espaces verts	EV4	112

Index ingénierie

Par communiqué publié au *BOCCRF* du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers » (PSD). Des combinaisons adéquates d'indices INSEE remplacent chaque PSD.

L'index ingénierie est calculé suivant les indices et pondérations suivants :

- l'indice SYNTEC pour une part de 70 %.

Le *PsD* D (30 % de l'index ingénierie) est remplacé par :

- l'indice ICC pour une part de 3 % ;
- l'indice TCH pour une part de 14,1 % ;
- l'indice EBIQ pour une part de 12,9%.

DATE	VALEUR
Février 2012	830,6

Index produits de marquage routier (PMR)

Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM (produits de marquage) par l'index PMR (produits de marquage routier).

(Base 100 en novembre 1998)

DATE	VALEUR
Février 2012	185,1

Index bâtiment (1)

Valeurs des index bâtiment nationaux pour le mois de février 2012.

(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Tous corps d'état	BT01	873,9
Terrassements	BT02	821,3

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Maçonnerie-blocs et briques (6)	BT03	835,2
Ossature, ouvrages en béton armé	BT06	795,7
Ossature et charpentes métalliques	BT07	703,5
Plâtrerie (cloisons et enduits)	BT08	859,7
Carrelage et revêtement céramique	BT09	757,8
Revêtements en plastique	BT10	1 096,0
Revêtements en textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2)	BT11	929,6
Revêtements en moquette (fibres naturelles) (2)	BT12	773,8
Revêtements en plaque de pierre naturelle sciée et produits assimilés	BT14	827,1
Charpente bois en résineux (7)	BT16a	118,1
Charpente bois en chêne (7)	BT17a	114,3
Menuiserie bois et sa quincaillerie intérieure y compris cloisons et parquets (7)	BT18a	115,3
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers bois tropicaux (7)	BT19a	113,8
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers chêne (7)	BT20a	113,6
Fermeture de baies en plastique (3)	BT26	625,4
Fermeture de baies en aluminium	BT27	706,1
Fermeture de baies en métal ferreux	BT28	809,7
Couverture et accessoires ardoises de schiste	BT30	1 007,1
Couverture et accessoires tuiles en terre cuite	BT32	701,6
Couverture et accessoires tuiles en béton	BT33	802,3
Couverture et accessoires zinc et métal (sauf cuivre) (4)	BT34	713,8
Couverture et accessoires bardeaux d'asphalte	BT35	713,9
Plomberie sanitaire (y compris appareils)	BT38	1 226,8
Chauffage central (à l'exclusion du chauffage électrique)	BT40	1 002,1
Ventilation et conditionnement d'air	BT41	720,8
Menuiserie en acier et serrurerie	BT42	724,0
Menuiserie en alliage d'aluminium	BT43	717,2

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Vitrierie-miroiterie (5)	BT45	917,0
Peinture, tenture	BT46	867,4
Electricité	BT47	1 144,3
Ascenseurs	BT48	1 006,1
Couverture et bardage en tôles d'acier revêtement étanchéité	BT49	174,3
Rénovation-entretien tous corps d'état	BT50	181,2
Menuiseries PVC	BT51	159,2
Imperméabilité de façades	BT52	162,9
Étanchéité asphalte-multicouche	BT53	164,0

Valeur de l'indice salaire national (base 100 octobre 1979) du mois de janvier 2012 (483,9) utilisée pour le calcul des index BT du mois de février 2012.

(1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).

(2) Note concernant les index BT11 et BT12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).

(3) L'index BT26 est également applicable aux fenêtres en plastique.

(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture de zinc. L'index BT52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades, l'index BT53 résulte de la fusion des index BT36 et BT37 (voir circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).

(5) L'index BT44 (vitrierie) est fusionné avec l'index BT45 (miroiterie), il en résulte un index unique appelé « BT45 vitrierie-miroiterie » publié à partir des index BT de février 2003 (voir circulaire n° 2003-37 du 27 mai 2003).

(6) L'index BT03 (maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT04 (maçonnerie et canalisation en briques), il en résulte un index unique appelé « BT03 maçonnerie-blocs et briques » publié à partir des index BT de juillet 2003 (voir circulaire n° 2003-67 du 27 octobre 2003). L'index BT04 est supprimé.

(7) Les index BT16a, BT17a, BT18a, BT19a et BT20a remplacent les index BT13, BT15, BT16, BT17, BT18, BT19, BT20, BT21, BT22, BT23, BT24 et BT25.

Index travaux publics

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Index général tous travaux	TP01	697,6
Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales	TP02	696,8
Terrassements généraux	TP03	695,9
Sondages et forages	TP04	651,3
Travaux en souterrains traditionnels (1)	TP05a	135,4
Travaux en souterrains au tunnelier (1)	TP05b	133,4
Dragages fluviaux	TP06	624,1
Travaux de génie civil, béton et acier pour ouvrages maritimes ...	TP07b	116,7
Routes et aéroports avec fourniture	TP08	762,1
Routes et aéroports sans fourniture	TP08 bis	725,6
Travaux d'enrobés	TP09	971,0

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures)	TP09 <i>bis</i>	728,4
Travaux d'entretien des voiries et aérodromes	TP09 <i>ter</i>	185,3
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux (2)	TP10a	132,7
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fourniture de tuyaux	TP10 <i>bis</i>	734,7
Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3)	TP11	145,3
Réseaux d'électrification	TP12	591,5
Charpentes et ouvrages d'art métalliques	TP13	572,2
Travaux immergés par scaphandriers	TP14	140,0

(1) L'index TP05 a été décomposé en 2 index (TP05a « les travaux traditionnels » – TP05b « les travaux au tunnelier ».
(2) L'index TP10a remplace les index TP10-1, TP10-3, TP10-4, TP10-5.
(3) L'index TP11 remplace les index TP11-1, TP11-2, TP11-4 et TP11-5.

Les valeurs des indices et index BTP contenues dans le présent avis ainsi que leurs historiques complets sont consultables sur les sites du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'égalité des territoires et du logement :

Téléchargements de tous les indices et index BTP à partir de la page principale : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Index-BTP-.html>.

Téléchargements des index BT :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-BT-index-nationaux-Batiment-.html>.

Téléchargements des index TP :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-TP-Index-nationaux-Travaux-Publics-.html>.

Téléchargements des autres indices et index :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Autres-indices-et-index-.html>.

Pour toute information : cellule-indexbtp.idddae3.idddae.seei.cgdd@developpement-durable.gouv.fr.